

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 16 août 2021 à 19 h 30, par visioconférence et à la salle du conseil de l'édifice municipal de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville.

Sont présents :

Monsieur Pierre Dugré, maire

Monsieur Claude Vaillancourt, conseiller au siège #1

Madame Mylaine Bégin, conseillère au siège #2

Monsieur Urbain Bérubé, conseiller au siège #3

Madame Chantal Leclerc, conseillère au siège #4

Poste vacant au siège #5

Madame Suzanne Vinet, conseillère au siège #6 en visioconférence

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Dugré. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Mélissa Levasseur est présente. Madame Jacinthe Murray est également présente et agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE

M. le maire Pierre Dugré ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents et en visioconférence.

2021-08-126

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRE :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Participation à la séance à huis clos par vidéoconférence.
4. Informations et correspondances.
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 juillet 2021.

GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE

1. Approbation des comptes à payer au 16 août 2021.

URBANISME & MISE EN VALEUR DU MILIEU

1. Adoption - Règlement numéro 399-21 modifiant le règlement de zonage numéro 384-19.

TRANSPORT

1. Demande écrite d'une citoyenne pour la limite de vitesse.

**HYGIÈNE DU MILIEU (PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
SÉCURITÉ**

SPORT & LOISIRS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Claude Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 août 2021, comme préparé et lu, en laissant le point « Varia » ouvert.

2021-08.127 PARTICIPATION À LA SÉANCE PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

Considérant que l'état d'urgence sanitaire a été prolongé à plusieurs reprises depuis ce temps;

Considérant les arrêtés 2020-004 et 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant que lorsqu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Mylène Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- ✓ Le conseil ouvre les portes au public;
- ✓ Le conseil municipal accepte que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence;
- ✓ Le conseil municipal accepte que la séance soit enregistrée en audio, en présentiel et que cet enregistrement audio soit disponible au public en différé sur le site internet de la municipalité.

2021-08.128 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 05 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 05 juillet dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Suzanne Vinet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le procès-verbal du 05 juillet 2021 tel que remis par la secrétaire-trésorière par suite de la lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

2021-08.129 APPROBATION DES COMPTES AU 16 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes en date du 16 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Chantal Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants :

| | |
|---|--------------------|
| ✓ Liste des comptes à payer (incluant les chèques #4427 à #4445) | 25,332.78\$ |
| ✓ Liste des prélèvements bancaires | 6,168.74\$ |
| ✓ Frais de banque | 83.74\$ |
| ✓ Liste des salaires nets payés (1 ^e , 15 et 29 juillet 2021) | 9,125.78\$ |
| Total des comptes au 16 août 2021 | 40,711.04\$ |

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Mélissa Levasseur, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Paule, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Mélissa Levasseur

2021-08.130

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 399-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 384-19 AFIN DE PROCÉDER À LA MODIFICATION DE CERTAINES NORMES RELATIVES À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES, AUX PISCINES ET AUX QUAIS À L'INITIATIVE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion, le dépôt et la présentation du projet de règlement ont dûment été donnés par le conseiller monsieur Claude Vaillancourt lors de la séance du 07 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire a été reçu durant la période de consultation écrite;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours ouvrables avant la présente séance, et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Urbain Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'adopter le Règlement numéro 399-21 modifiant le règlement de zonage numéro 384-19 afin de procéder à la modification de certaines normes relatives à l'implantation des bâtiments complémentaires, aux piscines et aux quais à l'initiative de la municipalité;

DE déposer le règlement numéro 399-21 dans le Livre des règlements de la Municipalité de Sainte-Paule, à la mairie, au 102, rue Banville, Sainte-Paule, et sur le site internet de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu une période de questions réservée au public.

2021.08.131 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Chantal Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance à 20h04.

Je Pierre Dugré, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Mélissa Levasseur
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Pierre Dugré
Maire